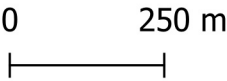


Commune de VANTOUX

ANNEXES DU PLU

Servitudes d'utilité publique relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements



Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	Mise à jour	AP	26/11/2025	
Maison de la Métropole				
1 place du parlement de Metz				
CS 30353				
57011 Metz Cedex 1				



AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales

- Immédiat
- Rapproché
- Eloigné

EL11 - Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations

EL3 - Servitudes de halage et de marchepied - Non représentée / Cours d'eau concerné : Moselle

EL7 - Servitudes d'alignement- Non représenté

PT1 - Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques

PT2 - Servitudes de protection contre les obstacles

PT3 - Servitudes relatives aux réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques - Données non communiquées par le concessionnaire

T1 - Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer

T4 - Non représentées, déduites des servitudes T5

T5 - Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, servitudes de dégagement

A9 - Zone Agricole Protégée (ZAP) sur la commune de Mey



ANNEXES DU PLU

Servitudes d'utilité publique relatives à la conservation du patrimoine

Servitudes d'utilité publique relatives à la conservation du patrimoine

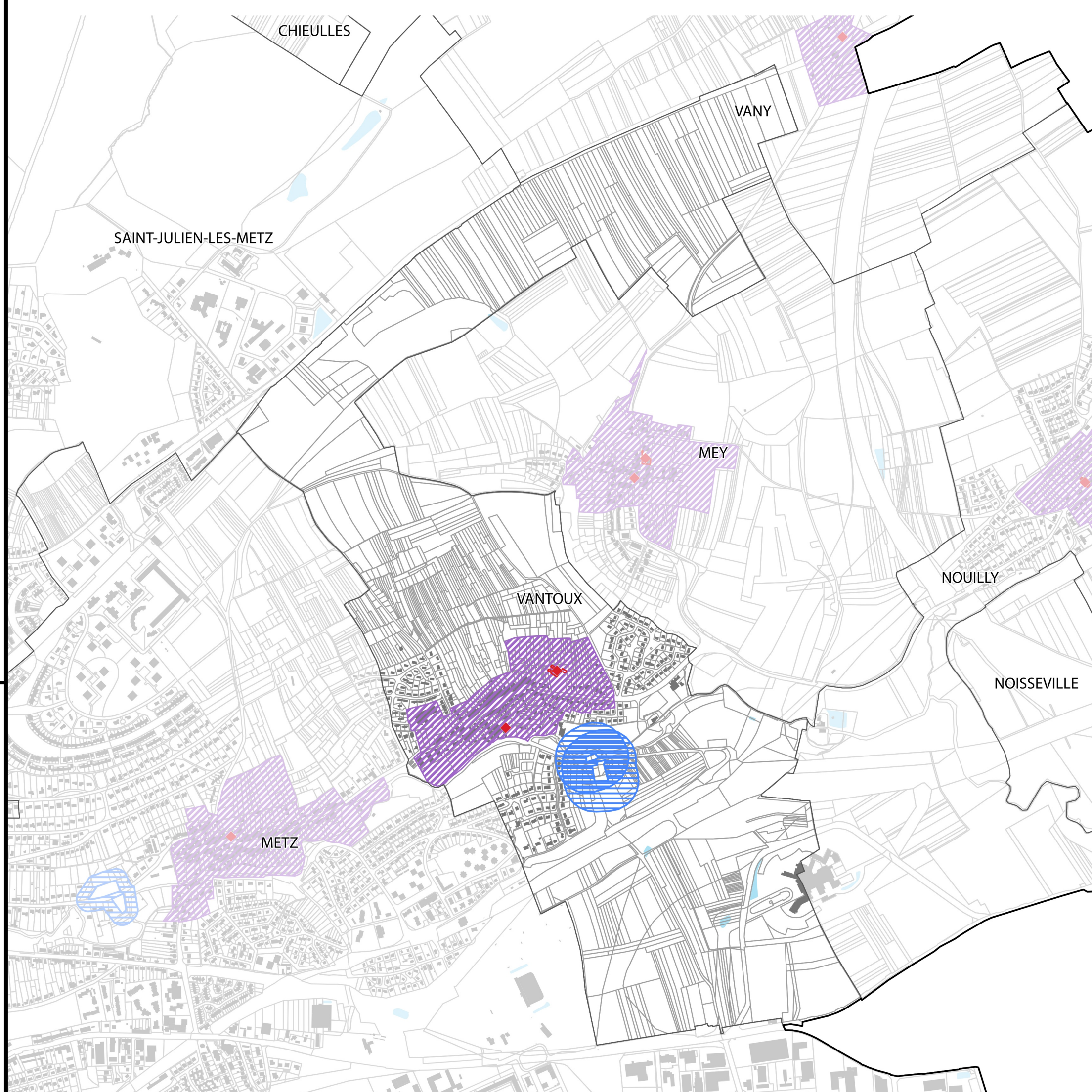
0 250 m

A horizontal scale bar with vertical end caps. The text "0" is at the left end and "250 m" is at the right end.[illegible]

AC1 - Servitudes de protection des Monuments Historiques classés et inscrits

-  Monuments Historiques
-  Immeuble classé ou inscrit
-  Périmètre délimité des abords
-  Périmètre de protection des Monuments Historiques

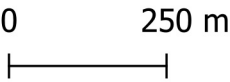
-  **AC2 - Servitudes de protection des Sites et monuments naturels**
 -  **AC4 - Servitudes relatives aux Sites Patrimoniaux Remarquables (ex Z.P.P.A.U.P)**
 -  **INT1 - Servitudes au voisinage des cimetières frappant les terrains non bâtis**
 -  **INT1Guerre - Zone de protection de 100 mètres autour des cimetières et monuments (cf. convention franco-allemande)**



Commune de VANTOUX

ANNEXES DU PLU

Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique



Édition du document	Date de référence			Procédure en cours
	Mise à jour	AP	26/11/2025	
Maison de la Métropole				
1 place du parlement de Metz CS 30353 57011 Metz Cedex 1				



- AR6 - Servitudes aux abords des champs de tir
- EL2 - Servitudes en zones submersibles de la Moselle valant plan de prévention des risques naturels prévisibles
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz

I1 - Air Liquide - Tracé à titre indicatif, données non transmises par le concessionnaire

TRAPIL - Tracé à titre indicatif, données non transmises par le concessionnaire

I1 - GRTGaz - Tracé à titre indicatif, données non transmises par le concessionnaire

GRDF

I3 - Servitudes concernant l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbure et de produits chimiques

Canalisation (GRTGaz)

Station (GRTGaz)

Canalisation (TRAPIL) - Tracé à titre indicatif, données non transmises par le concessionnaire

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

Câble électrique (RTE)

Poste électrique (ENEDIS)

Câble électrique (ENEDIS)

Câbles (URM)

INF0 - Canalisation Air Liquide

PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention des risques miniers (PPRM)

Inondations

Inondations et mouvements de terrain

Miniers

Mouvements de terrain

PM2 - Servitudes relatives aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique